

Compte rendu de l'audience AESH du 14 Mars 2019

Présents :

Pour la DSDEN : Monsieur Waleckx DASEN, Monsieur Trocherie (chef de la division des élèves, des écoles et des établissements), Madame Ninot (coordinatrice du pôle d'accompagnement des élèves en situation de handicap)

Pour les représentants des personnels : Catherine Jeudy , Muriel Lageist , Céline Grasset (AESH) , Pasquale Moureau (SGEN -CFDT) , Sandra Rèche (FNEC-FP FO), Bertrand Colas (CGT Education) , Jean Marc Bedue (Sud Education) Gérard Pigois (FSU)

Cette audience demandée par l'intersyndicale départementale s'inscrivait dans la suite de l'action nationale AESH du 6 Février 2019

NOS REVENDICATIONS D'ORDRE NATIONAL

Ne pouvant pas obtenir de réponses au plan départemental , les représentants des personnels ont toutefois tenu à rappeler au Directeur Académique les revendications de portée nationale qui se sont exprimées le 6 Février :

- la reconnaissance des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap à travers la création d'un vrai métier de l'accompagnement scolaire.
- la reconnaissance de ce métier à travers un statut pérenne relevant de la Fonction publique d'État ayant vocation à mettre un terme à la grande précarité des AESH.
- le besoin urgent de revaloriser leur rémunération au regard de leur mission difficile
- la nécessité d'engager un vrai plan de formation réellement adapté aux exigences des missions.

Monsieur Le DASEN indique qu'il faut « mieux reconnaître les missions ». Il développe l'idée selon laquelle « *l'on n'est pas encore dans une vraie reconnaissance des métiers mais on tend vers... comme le souhaite le Ministre* » et ajoute que « *le statut d'AESH est moins précaire que celui d'avant...* »

Les représentants des personnels soulignent que rien, dans le discours ministériel, ne fait apparaître d'améliorations sur les questions statutaires et salariales.

LES PIAL

Les représentants des personnels ont ajouté à ces 4 points urgents celui des expérimentations en cours sur les Projets Inclusifs d'Accompagnement Localisés. (PIAL)

Les représentants du personnel indiquent que les PIAL vont entraîner davantage de mutualisation et risquent d'amener à externaliser les missions des AESH sur de l'extra et du périscolaire. La question du second employeur est aussi posée.

Sur les PIAL, la Mayenne participe à l'expérimentation nationale : Lycée Buron -Réaumur ; Evron (Cité scolaire + écoles du secteur) ; Collège De Martonne et collège de Port Brilllet avec les écoles de secteur.

Monsieur le DASEN et ses collaborateurs présentent ce dispositif comme intéressant pour faire face aux difficultés de réponse à toutes les notifications et préconisations de la MDA. Ils mettent en

avant une meilleure gestion de proximité par les chefs d'établissement auxquels sont confiés les ajustements.

Ils considèrent qu'il y a en Mayenne un trop grand « consumérisme » d'AESH, qu'il faut sans doute moins d'accompagnement individuel pour plus de collectif.

A ce stade, des réunions ont lieu actuellement et le bilan des expérimentations sera partagé selon l'engagement du DASEN « *on rendra des comptes* ».

Sur le second employeur (pour des AESH qui seraient sur des missions sur péri et extra scolaires), le DASEN avance le fait que cela est déjà le cas et que cette possibilité pouvait aussi permettre aux AESH d'augmenter leur quotité de service et donc leur rémunération.

Les représentants du personnel ont insisté sur le fait que ce que veulent les AESH, c'est une véritable revalorisation salariale et qu'ils ne veulent pas voir leurs conditions de travail s'alourdir davantage.

Les représentants des personnels ont souligné la nécessité d'associer les AESH aux réunions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

QUESTIONS D'ORDRE LOCAL (posées lors de l'AG du 6 Février 2019)

DÉPLACEMENT SYSTÉMATIQUE DES AESH CHAQUE ANNÉE ? RUMEUR OU VÉRITÉ ?

Madame Ninot indique que « *Les AESH ne sont pas titulaires de leur affectation et qu'il est donc possible de changer leur affectation* ». Par ailleurs, elle trouve nécessaire de changer les binômes au-delà de 3 ans pour que l'élève et les AESH « *sortent de leur zone de confort* ».

Après intervention des représentants syndicaux, elle convient volontiers que cette formulation "zone de confort" est inappropriée et ajoute « *qu'il n'y a pas de volonté de rendre ces changements d'affectation systématiques* ».

Annnonce : après discussion avec la direction académique, Monsieur le DASEN affirme que la stabilité des AESH sera privilégiée par les services.

UN LIVRET D'ACCUEIL DES AESH EN MAYENNE

Pour répondre aux nombreuses questions pratiques (NUMEN, adresse électronique, et codes afférents, liste des contacts référents, accès au plan de formation GAIA...), il est demandé par les représentants des personnels qu'il soit produit un livret d'accueil à destination des quasi 700 AESH en Mayenne.

Annnonce : le DASEN a donné son accord à la proposition des représentants des personnels de réunir un groupe de travail qui aura comme objectif de produire un livret d'accueil des AESH en Mayenne.

NB : Un livret d'accueil existe déjà pour les AESH recrutés par le lycée Douanier Rousseau, ce livret pourrait servir de base et être enrichi lors de ce groupe de travail.

TEMPS DE TRAVAIL

Il s'établit sur la base de 24 heures sur 39 semaines. L'année scolaire comprenant 36 semaines, il y a donc 72 heures (24 * 3) dues à l'employeur et qui peuvent porter sur le suivi (équipes

éducatives), la formation hors emploi du temps , la coordination avec les enseignants ainsi que les heures de sorties hors temps de classe (classes transplantées, sorties dépassant les horaires scolaires

Rappel : Ces heures doivent donc être recensées précisément par les AESH. Pour cela un document est à disposition dans le guide du Rectorat (accessible sur le site).

NB : il sera sans doute nécessaire de le rappeler dans le livret d'accueil

PÔLE DE REMPLACEMENT

La DSDEN « réfléchit à la constitution de brigades de remplacement dans le cadre des PIAL »

RESPECT DES MISSIONS DES AESH

Les représentants des personnels ont témoigné de certaines dérives dans certains établissements et ont suggéré au DASEN d'adresser une note aux chefs de service rappelant le cadre des missions d'accompagnement.

Annnonce : cette proposition a été acceptée mais le DASEN souligne aussi la nécessité de faire connaître ces situations.

PLAN DE FORMATION

Le DASEN a présenté l'existence du plan départemental de formation qui doit être proposé aux AESH et le dispositif Offre de Formation Collective qui peut être sollicité par les écoles.

NB : cela peut aussi faire l'objet d'une information dans le livret d'accueil

MOUVEMENT

Les représentants des personnels regrettent qu'il n'y ait pas un espace d'échange en Mayenne pour discuter des questions relatives aux personnels AESH. La Commission Consultative Paritaire Académique Aed/AESH ne siège qu'une fois par an et ne suffit pas à traiter les questions.

Annnonce : Proposé par les représentants des personnels, la tenue d'un groupe de travail sur les affectations, les non renouvellements de contrats, les réductions de quotité de travail, a été validée par Monsieur le DASEN

Conclusions :

Sur les questions d'ordre local, les représentants des personnels ont pris acte des 4 annonces du DASEN et resteront vigilants à ce qu'elles soient respectées :

- la volonté des services de privilégier la stabilité des AESH sur leur lieu d'exercice.
- l'envoi à chaque chef de service d'une note précisant les missions des AESH afin d'éviter certaines dérives.
- la mise en place d'un groupe de travail sur un livret d'accueil informatif à destination de tous les AESH.
- la mise en place d'un groupe de travail lié aux règles de gestion des personnels.

